

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le trois juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 25 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Valérie MARSAULT (pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Sandrine PASSEBON (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE (pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Agnès RONDEAU

OBJET : Approbation de tarifs spécifiques de location de la Baratte

Le Maire expose.

Par délibérations successives des 06 juillet 2018, 25 janvier 2019, 08 mars 2019, 05 juillet 2019, 06 septembre 2019 et 10 juillet 2020, le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur et les tarifs de location de la Baratte.

Compte tenu des demandes de location ci-dessous, reçues en Mairie et validées par les élus,

Compte tenu des particularités de ces manifestations (spectacles culturels ; ajout de prestations offertes aux habitants d'Echiré et/ou aux élèves des écoles d'Echiré),

Compte tenu de l'accord des parties,

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les tarifs spécifiques présentés comme suit :

Organisateurs	Types de manifestations	Dates	Tarifs proposés	Explications
CAN et Commune d'Echiré	Spectacle « JümeläG » par la Cie Imperial Kikiristan dans le cadre du festival la 5 ^e saison	17 juin 2022 à 20h00	Gratuité	Mise à disposition gratuite compte tenu des conditions météorologiques actuelles et de la nécessité de disposer d'une solution de repli dans un lieu couvert en cas de mauvais temps
CAUE 79	Assemblée générale et temps d'échanges	24 juin 2022	Gratuité	Manifestation d'intérêt général
Établissement Français du Sang	Collecte de sang	27 juillet 2022	Gratuité	Mise à disposition gratuite compte tenu du nombre possible de participants et des conditions sanitaires actuelles (Covid-19)

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 3 juin 2022

Le Maire,

Thierry DEVAUTOUR

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 07 JUIN 2022
Notifié ou publié le : 07 JUIN 2022